

ASSOCIATION OBSERVATOIRE PHAROS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

ANDRE & ASSOCIES

Etablissement principal : 23, rue Etienne Marcel – 75001 Paris
Siège social : 18 rue Buffon – 21200 Beaune
S.A.S. au capital de 525 000 € - SIRET 418 147 757 00078 – RCS Paris
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Dijon

OBSERVATOIRE PHAROS

Association loi 1901

Siège social :
6 rue Lhomond
75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

À l'assemblée générale de l'association Observatoire PHAROS,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OBSERVATOIRE PHAROS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note Règles et méthodes comptables, Informations générales complémentaires, de l'annexe des comptes annuels.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes notamment pour ce qui concerne les fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents de l'association Observatoire PHAROS.

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

FAIT À PARIS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE TROIS JUIN

Le Commissaire aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES

Armel CHEVRIAUT



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de recherche et de développement							
	Donations temporaires d'usufruit							
	Concessions, brevets, licences, marques...	46 337	46 337					
	Immobilisations incorporelles en cours							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques Matériel et outillage	4 203	4 203						
Immobilisations corporelles en cours								
Avances et acomptes								
<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>								
Immobilisations financières (1)								
Participations et Créances rattachées								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres								
Total I	50 540	50 540						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Créances (2)							
	Créances clients, usagers et comptes rattachés							
	Créances reçues par legs ou donations							
	Autres	14 842		14 842	14 390	452	3.14	
	Valeurs mobilières de placement							
	Instruments de trésorerie							
Disponibilités	114 331		114 331	52 101	62 231	119.44		
Charges constatées d'avance (2)	479		479	1 995	1 516	75.99		
Total II	129 652		129 652	68 485	61 167	89.31		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (III)							
	Primes de remboursement des emprunts (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	180 192	50 540	129 652	68 485	61 167	89.31		

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	50 000		50 000			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires	150 000		150 000			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves pour projet de l'entité							
Autres							
Report à nouveau	349 847		392 196		42 349	10.80	
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	6 504		42 349		48 853	115.36	
Situation nette (sous total)	156 350		149 847		6 504	4.34	
Fonds propres consommables							
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	156 350		149 847		6 504	4.34	
FONDS DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	154 971		82 261		72 710	88.39
Total II	154 971		82 261		72 710	88.39	
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
Total III							
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	76 275		101 275		25 000	24.69
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	21 655		7 065		14 590	206.51
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	23 019		27 731		4 712	16.99
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	7 170				7 170	
Instruments de trésorerie							
Produits constatés d'avance	2 912				2 912		
Total IV	131 031		136 071		5 040	3.70	
Ecarts de conversion passif (V)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	129 652		68 485		61 167	89.31	

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations				400	400	100.00
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service						
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	3 473		8 452		4 979	58.91
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières	429 040		157 283		271 757	172.78
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				10 000	10 000	100.00
Utilisations des fonds dédiés	82 261		282 963		200 702	70.93
Autres produits	162 083		128 309		33 774	26.32
Total I	676 858		587 408		89 450	15.23
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	91 808		89 813		1 995	2.22
Aides financières	198 039		147 631		50 408	34.14
Impôts, taxes et versements assimilés	885		315		570	181.23
Salaires et traitements	171 744		148 823		22 922	15.40
Charges sociales	66 773		59 308		7 465	12.59
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				604	604	100.00
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés	154 971		82 261		72 710	88.39
Autres charges	3		22 260		22 257	99.99
Total II	684 223		551 014		133 209	24.18
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	7 365		36 394		43 759	120.24

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation	862		775		87	11.24
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			10 000		10 000	100.00
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	862		10 775		9 913	92.00
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV						
2. Résultat financier (III-IV)	862		10 775		9 913	92.00
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	6 504		47 168		53 672	113.79
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			15 181		15 181	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V			15 181		15 181	100.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			20 000		20 000	100.00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Total VI			20 000		20 000	100.00
4. Résultat exceptionnel (V-VI)			4 819		4 819	100.00
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)	677 719		613 363		64 356	10.49
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	684 223		571 014		113 209	19.83
5. EXCEDENT OU DEFICIT	6 504		42 349		48 853	115.36

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature	47 462		5 860		41 602	709.89
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL	47 462		5 860		41 602	709.89
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	47 462		5 860		41 602	709.89
TOTAL	47 462		5 860		41 602	709.89

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	X
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	X
Permanence ou changement de méthodes	X
Informations générales complémentaires	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	X
Etat des amortissements	X
Tableau de variation des fonds propres	X
Tableau de variation des fonds dédiés	X
Etat des provisions	X
Etat des échéances des créances et des dettes	X
Autres immobilisations incorporelles	X
Evaluation des immobilisations corporelles	X
Evaluation des amortissements	X
Evaluation des créances et des dettes	X
Dépréciation des créances	X
Disponibilités en Euros	X
Produits à recevoir	X
Charges à payer	X
Charges et produits constatés d'avance	X
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	X
Valorisation des contributions volontaires	X
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	X

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 129 652.32 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 676 857.74 Euros et dégageant un déficit de 6 503.52- Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Objet social de l'entité :

L'observatoire Pharos est une association française indépendante et pluraliste de contextualisation des réalités culturelles et religieuses qui agit pour un monde où la diversité culturelle et religieuse est une richesse et non un facteur de violence, d'exclusion ou de repli identitaire, où chaque personne dans sa société est respectée dans son intégrité et participe au bien commun.

Nature et Périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

L'Observatoire doit délivrer une information fiable sur les tensions culturelles et religieuses, accompagner les acteurs de la cohésion sociale et de la paix, et, promouvoir le pluralisme culturel et religieux, projet de société. Elle apporte un éclairage sur les terrains de conflits, réalise des activités d'intermédiation et de conseil en politiques publiques, du soutien et des formations aux acteurs de la société civile sur le terrain. L'association est à l'écoute des victimes.

Moyens mis en oeuvre :

L'Observatoire Pharos agit sur le terrain au plus près des lignes de fractures avec ses partenaires locaux, particulièrement auprès des jeunes générations, pour maintenir et renforcer la cohésion sociale dans des sociétés fracturées et soutenir la liberté d'expression et de conviction.

Grâce à son réseau international d'une cinquantaine d'Observateurs, de chercheurs et d'étudiants, l'Observatoire Pharos alimente une veille continue rendant compte de la complexité des situations conflictuelles à caractère culturel ou religieux sur tous les continents. Ces analyses donnent lieu à des publications, tables rondes et colloques pour éclairer les décideurs politiques et économiques.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'observatoire Pharos en 2023, c'est 416 K€ de budget géré, une quinzaine d'événements publics, une expérimentation du Baromètre du pluralisme au Liban, 40 observateurs juniors, 4 salariés permanents, 74 membres bénévoles et le lancement de la réflexion pour l'élaboration d'une stratégie à 5 ans.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Fonds dédiés :

Les ressources externes obtenues (dons, subventions), affectées à des projets précis et non encore utilisés conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés:

- En charges dans le poste « engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et subventions reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture
- En produits dans le poste « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.

Continuité d'exploitation :

Concernant la continuité d'exploitation, l'association présente à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2023 des fonds associatifs négatif à (156 K€).

Le budget pour l'exercice 2024 approuvé en conseil d'administration du 27 avril 2024 présente un léger excédent de 1 K€.

Parallèlement, l'association travaille avec ses partenaires (notamment l'Oeuvre d'Orient

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

et Acted) a une restructuration de ses dettes financières (plus particulièrement sur un rééchelonnement des annuités d'emprunts).

De plus, l'association veille à l'amélioration de son outil de gestion et de suivi des projet (financements reçus, imputation des coûts directs et indirects). Ainsi, elle est à même de pouvoir mieux répartir ses coûts, mieux mobiliser les financements dédiés reçus, et veiller au cadencement des encaissements. Elle entretient des relations de confiance avec ses bailleurs. Le budget 2024 prévoit des financements de projets pour 243 K€.

Enfin, sa gouvernance recourt à une politique de recherche de mécénats. Le budget pour l'exercice 2024 prévoit 150 K€ à ce titre.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 337		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 203		
TOTAL	4 203		
TOTAL GENERAL	50 540		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			46 337	46 337
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			4 203	4 203
TOTAL			4 203	4 203
TOTAL GENERAL			50 540	50 540

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	46 337			46 337
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	4 203			4 203
TOTAL	4 203			4 203
TOTAL GENERAL	50 540			50 540

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	50 000				50 000
Fonds propres avec droit de reprise	150 000				150 000
Report à nouveau	392 196-	42 349		0-	349 847-
Excédent ou déficit de l'exercice	42 349	42 349-		6 504	6 504-
Situation nette	149 847-			6 504	156 350-
TOTAL I	149 847-			6 504	156 350-

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Contributions financières d'autres organismes	82 261		76 455			154 971	
Pôle Recherche	30 000		24 194			25 806	
Action Sahel	52 261		52 261			89 165	
Pôle Veille						40 000	
TOTAL	82 261		76 455			154 971	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Débiteurs divers	14 842	14 842	
Charges constatées d'avance	479	479	
TOTAL	15 321	15 321	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	76 275	15 000	61 275	
Fournisseurs et comptes rattachés	21 655	21 655		
Personnel et comptes rattachés	8 659	8 659		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	13 551	13 551		
Autres impôts taxes et assimilés	809	809		
Autres dettes	7 170	7 170		
Produits constatés d'avance	2 912	2 912		
TOTAL	131 031	69 756	61 275	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	25 000			

Autres immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Site internet	46 337	3.00

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Matériel de bureau et informat	Linéaire	3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	14 810
Total	14 810

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 655
Dettes fiscales et sociales	10 385
Autres dettes	7 170
Total	39 209

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	479
Total	479
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	2 912
Total	2 912

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Ventilation des subventions

Répartition par secteur d'activité	Montant
Agence Française de Développement	
Fonds dédiés 2022	43 929
Subvention 2023	212 500
Fonds non utilisés 2023 reportés en Fonds dédiés sur 2024	88 429-
Total	168 000

Valorisation des contributions volontaires

Le secrétariat, soutien logistique à l'occasion d'événements est valorisé sur la base du smic horaire brut (11,52 € au 31 décembre 2023 hors charges patronales) pour une heure de travail peu qualifié.

La gestion de base de données, organisation de réunions et les travaux de comptabilité sont valorisés sur la base horaire de deux smic brut, soit 23,04 € pour une heure de travail nécessitant une compétence particulière.

Le conseil, la conception de projets, la participation aux Conseil d'Administration de l'association, au Conseil d'Orientation et au Comité éditorial de l'Observatoire sont valorisées sur la base de trois smic horaire soit 34,56 € pour une heure de travail "d'expert".

Le conseil, la conception de projets, la participation aux comités de pilotage et au Conseil d'Orientation sont valorisées sur la base de huit smic horaire soit 92,16 € pour une heure de travail.

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

ANDRE & ASSOCIES

Etablissement principal : 23, rue Etienne Marcel – 75001 Paris
Siège social : 18 rue Buffon – 21200 Beaune
S.A.S. au capital de 525 000 € - SIRET 418 147 757 00078 – RCS Paris
Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des
Commissaires aux Comptes de Dijon

OBSERVATOIRE PHAROS

Association loi 1901

Siège social :
6 rue Lhomond
75005 PARIS

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

À l'assemblée générale de l'association Observatoire PHAROS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article R. 612-7 du code de commerce.

FAIT À PARIS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE
LE TROIS JUIN

Le Commissaire aux Comptes
ANDRE ET ASSOCIES

Armel CHEVRIAUT

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'A' followed by a horizontal line and a vertical stroke.